

Directives de sélection pour le ski de fond

pour la participation aux Championnats du monde juniors et U23 FIS 2024 à Planica (SLO), du 5 au 11 février 2024

1. Nombre de participants/quotas

Conformément au règlement de la FIS, le nombre maximal de participants est défini comme suit :

- ▷ Huit fondeuses et huit fondeurs dans les catégories Juniors femmes et Juniors hommes (années de naissance 2004 à 2008)
- ▷ Huit fondeuses et huit fondeurs dans la catégorie U23 (années de naissance 2001 à 2003)
- ▷ Par épreuve, un maximum de quatre compétitrices et quatre compétiteurs peuvent prendre le départ

2. Sélections

2.1. Dispositions générales

La décision finale concernant la sélection relève du ressort exclusif de la Commission de sélection. Les sélections sont basées en priorité sur les résultats ; en complément, la courbe de forme de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur, ainsi que l'âge et l'état de santé de l'athlète sont pris en compte. Si la planification des compétitions devait être adaptée en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des critères de sélection.

2.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection dans la catégorie U23 les épreuves COC ayant lieu entre décembre 2023 et le 21 janvier 2024.

Font partie des compétitions de sélection dans la catégorie Juniors, les épreuves COC et de Coupe suisse ayant lieu entre décembre 2023 et le 14 janvier 2024.

2.3. Critères de sélection

Le niveau de performance doit permettre un classement dans le premier tiers du tableau. Faire partie des quatre ou cinq meilleurs athlètes en Suisse n'est pas suffisant pour une sélection pour Championnats du monde juniors ou U23.

Une plus grande priorité est accordée aux résultats dans les techniques des compétition cibles.

Les sprints sont évalués selon le rang et le niveau international correspondant.

En cas de faible participation, les points FIS sont pris en compte pour l'évaluation. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte les courses avec une faible participation.

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER

Audi

MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER

SNIPPOD

DESCENTE

odlo

L'atteinte des critères de sélection n'entraîne pas automatiquement une sélection pour les CMJ 2024.

Légende

CdM	Coupe du monde FIS
COC	Coupe des Alpes OPA (ski de fond)
SC	Coupe suisse

Individuel juniors femmes et hommes

Distance COC	1 x top 6	ou
	2 x rang 7–12	ou
Sprint COC	1 x top 6	ou
	2 x rang 7–12	
COC	1 x rang 7–12 et	
	1 x top 3 SC	ou
SC	1 x rang 1 et	
	1 x top 3 SC	

Équipe juniors femmes et hommes

Un relais peut être composé si au moins deux athlètes féminines et deux athlètes masculins remplissent les critères de sélection.

Individuel U23

CdM	1 x dans la première moitié du classement	ou
Distance COC	1 x top 6	ou
	2 x rang 7–12	ou
Sprint COC	1 x top 6	ou
	2 x rang 7–12	

Équipe U23

Un relais peut être composé si au moins deux athlètes féminines ou deux athlètes masculins remplissent les critères de sélection.

2.4. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection, composée des personnes suivantes :

- ▷ Directrice Ski Nordique
- ▷ Chef Ski de fond
- ▷ Chef de la relève Ski de fond

La ou le médecin compétent du service médico-sportif peut être consulté/e.

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.5. Date de sélection

- ▷ Lundi 22 janvier 2024

3. Publication des sélections

La décision finale relative aux sélections est communiquée comme suit :

- ▷ À l'interne de la Fédération (athlètes, staff, Direction, Présidium, Ski Pool, entreprises Pool, associations régionales) par la Directrice Ski Nordique
- ▷ À l'externe (médias) par le Responsable Communication.


Worblaufen, octobre 2023

Swiss-Ski



Guri Knotten

Directrice Ski Nordique



Lars Brönnimann

Chef Ski de fond